

APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature,

Recrute :

Un/Une Adjoint au chef de secteur sur le secteur de l'île de Porquerolles

par voie d'affectation ou de détachement un agent titulaire de catégorie B de l'une des trois fonctions publiques ou par voie contractuelle

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2026

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'Unité Territoriale des Îles d'Or, Secteur continental Ouest et secteur continental Est) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 17 agents permanents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le ministère de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos

Toute la partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

L'île de Porquerolles est pour sa majeure partie propriété foncière de l'Etat et classée cœur de Parc national depuis 2012. Le secteur a pour mission fondamentale de préserver et gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés de l'île. Elle comporte des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elle subit des usages professionnels et des activités de loisir très variés et saisonniers qui peuvent impacter son intégrité.

Elle est située à une quinzaine de minutes en navette maritime du continent. En basse saison environ 350 résidents permanents y demeurent, tandis que certains jours estivaux l'île accueille près de 6000 personnes (quota instauré par une charte volontaire) auxquels peuvent s'ajouter un millier de navires de plaisance dans les baies. Lors des grands week-ends de printemps ces chiffres peuvent être dépassés (pas de régulation en place à ces dates).

Le secteur de Porquerolles est composé de huit gardes moniteurs permanents (dont le chef de secteur et son adjoint). Des renforts saisonniers les accompagnent lors de la saison estivale. Le chef de secteur et son adjoint encadrent et gère l'ensemble de ces agents.

L'Unité Territoriale des Îles d'Or (UTID) a été créée en 2020. Le principe de l'unité territoriale est une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles cœurs de parc (en matière de connaissances, de surveillance par exemple)

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

I. Les missions d'adjoint au chef de secteur :

L'adjoint au chef de secteur assiste le chef de secteur dans la gestion et assure le management hiérarchique de l'équipe de secteur en son absence.

1.1 / Management de l'équipe du secteur

- En qualité d'adjoint, management hiérarchique de l'ensemble des agents du secteur ;
- Établissement et suivi du planning des agents en l'absence du chef de secteur ;
- Coordination des missions du service, en lien avec le chef de secteur ;
- Évaluation des besoins de formations des agents ;

- Animation de réunions de cadrages avec les agents ;
- Intérim du chef de secteur lors de ses congés ;

1.2 / Rôle de représentation

- Représentation du chef de secteur et de l'établissement aux réunions institutionnelles et thématiques (réunions en lien avec les collectivités locales, CESC, SMILO), et de l'établissement ;
- Il assure un relationnel avec les partenaires, résidents, usagers, élus et les instances représentatives sur l'île ;

1.3 / Gestion du secteur

- Organisation et participation à la tenue de la permanence téléphonique du secteur ;
- Participation à la gestion courante RH, budget et logistique du secteur ;
- Participation à la gestion des différents systèmes d'autorisation délégués au chef de secteur
- Contribution et réalisation des bilans d'activités de l'ensemble du secteur ;
- Gestion du matériel du secteur en lien avec le chef de secteur (respect des contrôles périodiques obligatoires)

II. Les missions du garde moniteur sont les suivantes :

Le garde-moniteur assure des missions de surveillance, de police, de gestion, d'entretien des milieux naturels, de sensibilisation et de suivi scientifique en collaboration avec les services du siège qui interviennent sur ces sujets. Il peut être référent sur certains thèmes identifiés.

2.1 / Assurer les missions de police et de surveillance du territoire, en mer comme à terre

- Assurer des patrouilles de surveillance à pied, en embarcation et en plongée afin de prévenir et constater les atteintes au patrimoine naturel ;
- Effectuer des opérations de lutte contre le braconnage, de contrôle des pêches maritimes, des mouillages, de la navigation, de la plongée sous-marine et des usages du territoire ;
- Rédiger des rapports, procès-verbaux, comptes rendus d'intervention et assurer le suivi administratif lié aux missions de police ;
- Assurer une veille permanente du territoire (fréquentation, activités nouvelles ou non-autorisées, perturbations naturelles ou anthropiques) et contribuer à la remontée d'informations auprès de la hiérarchie et des partenaires institutionnels.
- Participer à la prévention des risques naturels, notamment du risque incendie, sensibiliser les usagers et contribuer aux dispositifs de fermeture des massifs forestiers ;
- Participer aux opérations de sécurité, de secours ou d'assistance aux usagers en lien avec les services compétents ;

2.2 / Participer à la gestion, à l'entretien et à la préservation du patrimoine naturel et culturel

- Contribuer à la préservation, à la restauration et à la gestion des habitats terrestres, littoraux et sous-marins ;
- Réaliser des opérations d'entretien des milieux naturels et participer à des travaux de génie écologique, de restauration écologique et de gestion conservatoire ;
- Participer à la gestion des habitats forestiers et des espaces naturels sensibles ;
- Mettre en œuvre des actions de régulation et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou indésirables (rats, sangliers, carpobrotus, mimosas, etc.) ;
- Participer à l'entretien des sentiers, des équipements d'accueil du public, de la signalétique terrestre et maritime, des zones de protection et des infrastructures légères du Parc ;
- Participer à l'entretien courant du matériel technique, nautique et de plongée nécessaire aux missions de terrain.

2.3 / Participer aux missions scientifiques, de connaissance et de gestion

- Mettre en œuvre les protocoles scientifiques et les suivis naturalistes du Parc (suivis d'espèces, habitats, protocoles OBI-1, suivis de fréquentation, qualité des milieux, etc.) ;
- Apporter un appui logistique et technique aux équipes scientifiques, sur terre, en mer et en milieu sous-marin ;
- Contribuer au suivi de l'état de conservation des espèces et habitats patrimoniaux méditerranéens ;
- Contribuer à la saisie, à l'analyse et à la valorisation des données scientifiques recueillies sur le terrain ;
- Participer à la rédaction des bilans d'activité, synthèses scientifiques, préconisations de gestion du secteur en lien avec le service connaissance ;
- Collaborer avec les partenaires scientifiques, institutionnels et associatifs, conseil scientifique du Parc national.

2.4 / Accueillir, informer et sensibiliser les publics

- Participer à l'accueil et à l'information des visiteurs du Parc national ;
- Sensibiliser les différents publics aux enjeux de protection du patrimoine naturel et aux réglementations en vigueur ;
- Encadrer et accompagner des groupes scolaires, universitaires, associatifs ou institutionnels ;
- Représenter le Parc national auprès des partenaires institutionnels, des élus, des médias et des acteurs locaux ;
- Participer à des événements, animations, points rencontres, conférences et opérations de communication du Parc ;
- Encadrer ou accompagner stagiaires, volontaires service civique lors de leur période au Parc national.

PROFIL DU CANDIDAT

Connaissances techniques :

- Commissionné et assermenté « Inspecteur de l'environnement eau et nature » ;
- Maîtrise des textes règlementaires en matière de protection de la nature, de la navigation, de la pêche en mer et du code du travail ;

- Connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines.
- Plongée en scaphandre en étant titulaire du certificat d'aptitude à l'hyperbarie (optionnel)

Compétences transverses :

- Travail en équipe mais autonomie dans la gestion des dossiers dédiés
- Sens des relations humaines
- Formation et encadrement de personnels
- Sens de l'initiative et capacité à proposer des évolutions

Savoir-faire :

- Être titulaire du permis de naviguer à minima « côtier ».
- Être titulaire du permis B
- Être titulaire du permis de chasser (optionnel)
- Pratique de la plongée sous-marine et si possible être classé IB (optionnel)
- Pratique de l'animation pédagogique ou sensibilisation
- Savoir intervenir en sécurité lors des contrôles de police
- Savoir appliquer des protocoles scientifiques
- Être à l'aise dans le maniement d'outils pour certains travaux dans le milieu naturel
- Pratique de la progression en hauteur (optionnel)
- Connaître l'outil informatique
- Savoir participer à des groupes de travail avec les partenaires (colloques, séminaires, rencontres)
- Participer aux actions de secours aux personnes à terre et en mer (formation de secourisme).
- Savoir rendre compte auprès de son responsable hiérarchique

Qualités relationnelles :

- Être capable de s'exprimer en public
- Être à l'écoute des agents de l'équipe et prendre des décisions adaptées en l'absence du chef de secteur
- Être à l'écoute des agents tout en affirmant son autorité hiérarchique
- Savoir adapter son langage aux interlocuteurs (médias, visiteurs, partenaires socio-économiques, scientifiques...)
- Capacité à supporter l'isolement en raison de l'insularité

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

- Poste basé sur l'île de Porquerolles avec un logement par nécessité absolue de service. Contexte particulier de l'île de Porquerolles (environ 350 résidents permanents en hiver et près de 1 000 000 de visiteurs par an).
- Option possible à 4 jours par semaine, 9h00 par jour.
- Déplacements ponctuels pour des réunions sur le continent ou sur les autres secteurs, interventions au quotidien sur le territoire de l'Unité Territoriale des îles d'or (UTID),

- Congés limités en pleine saison estivale
- Travail régulier les week-end et jours fériés

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Envoyer un cv et une lettre de motivation à l'adresse mail : recrutement@portcros-parcnational.fr

Préciser dans l'objet : « Recrutement adjoint chef de secteur de Porquerolles ».

Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes-rendus d'entretiens professionnels ainsi qu'une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

08/07/2026

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

- Mme Aurélia Goffe - Cheffe du pôle ressources humaines :
aurelia.goffe@portcros-Parcnational.fr

- M. Etienne BAUDIN – Adjoint chef de secteur de Porquerolles :
etienne.baudin@portcros-parcnational.fr

- M. Pascal GILLET – Responsable unité territoriale des îles d'Or (UTID) :
pascal.gillet@portcros-parcnational.fr